

Mouvement de l'emploi DROIT PUBLIC 2023

- **6 au 17 mars** : Cellules régionales de l'emploi (avis sur les résiliations et réductions)
- **17 mars** : Publication des postes vacants
- **4 avril** : Date limite de dépôt des candidatures pour les mutations
- **Début avril** : Examen en CCM des résiliations et réductions
- **Mi-mai et Mi-juin** : Examen en CCM des candidatures (1er et 2ème tour)
- **26 juin** : Recrutements des agents non prioritaires
- **Début juillet** : Si nécessaire, examen en CCM des dernières candidatures (postes susceptibles d'être vacants)

Le Snec-CFTC peut vous accompagner et suivre votre dossier :

stephane.prudet@snec-cftc.fr
ludovicvalerino@yahoo.fr

Salarié(e)s des établissements CNEAP

Depuis le 28 février dernier, les chefs d'établissement ont dû remettre, **obligatoirement**, une fiche de poste et une fiche de classification à **tous les salariés**, « anciens » ou « nouveaux ». En cas de désaccord, vous êtes en droit de demander des ajustements, individuellement ou via le CSE.

Le Snec-CFTC met à votre disposition un **calculateur** pour vérifier votre rémunération :



www.snec-cftc.fr/dossier/4-convention-collective/
Pour toutes questions :
jean-marc.bottollier@snec-cftc.fr
felice.friedrich@snec-cftc.fr

Salarié(e)s des établissements GOFPA

Le Snec-CFTC a demandé à nouveau en CPPNI que le GOFPA fasse enfin une proposition pour arriver à une section spécifique de la convention collective promise depuis 9 mois !

La convention collective a été mise à la signature sans prendre en compte l'intérêt des salariés du GOFPA. La « branche » CNEAP-GOFPA est incapable d'harmoniser sa couverture conventionnelle...

En attendant, les salarié(e)s sont dans l'incertitude et l'insécurité !

DROIT PRIVÉ « revoyure » NAO 2022

Le CNEAP, le GOFPA et la CFDT se refusent à tout compromis : **Donc pas de nouvelle augmentation malgré la forte inflation !**

Le Snec-CFTC n'a pas signé la convention collective qui acte trop de reculs, mais si le dialogue social ne permet pas de faire évoluer la valeur du point, c'est encore plus de déclassement !

Le Snec-CFTC dénonce l'absence de prise en compte de l'intérêt des salariés.

Actions au service de tous

Publications, informations, conseils, défense des droits, médiations, visites d'établissements...

Représentation, négociation, concertation

Dans les établissements, les DRAAF, au ministère, au Cneap/Gofpa...

Des avantages adhérents exclusifs

Publications spécifiques, protection juridique, Argos (passerelle vers l'EN), PSYFrance (soutien psychologique), évaluation retraites, suivi individuel ...

En 2023, j'adhère au Snec-CFTC !!

agricole@snec-cftc.fr



Elections CSE ?

Le Snec-CFTC peut vous aider à **présenter une liste** pour défendre vos droits individuels et collectifs.

Avec le Snec-CFTC, instaurer dans votre établissement un dialogue social constructif mais avec ténacité ! ▶▶▶▶▶ agricole@snec-cftc.fr

